

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 12/03/2014

Présents : MM Christian BRUNOUD, Bernard ALBERELLI, Robert CARTIER, Gérard COTE, Jean-Pierre MOLIERES, Gabriel REYMOND, Christophe SAINT-OMER, Christian VILLE, Louis WALLAERT, Mme Nicole MONTAGNE –

Absents/Excusés : -

1. Approbation à l'unanimité du compte-rendu de réunion du 7 février 2014 –

2. Vote du budget primitif 2014 -

Budget principal de la commune (M14)

Le Maire présente au Conseil le Budget Primitif de la commune (M14) arrêté de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	637 358,01 €
Section d'investissement :	152 883,55 €

Budget du service des eaux (M49)

Le Maire présente au Conseil le Budget Primitif de la commune, Service des eaux (M49) arrêté de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	31 858,00 €
Section d'investissement :	69 917,64 €

Budget du C.C.A.S.

Le Maire présente au Conseil le Budget Primitif de la commune, CCAS arrêté de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	3 000,00 €
-----------------------------	------------

Le Conseil, après délibération, approuve les budgets de la commune.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3. Approbation du compte administratif 2013 et affectation de résultat –

Le Conseil Municipal réuni pour l'approbation du compte administratif 2013, constate

Budget Principal

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice.....	174 295,02 €
Recettes de l'exercice.....	205 282,37 €
Excédent antérieur reporté.....	448 170,45 €
Virement à la section d'investissement au D001	35 614,55 €
Excédent de clôture.....	443 543,25 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice.....	54 805,73 €
RAR en dépenses.....	37 168,24 €
Recettes de l'exercice.....	108 523,57 €
RAR en recettes.....	13 547,00 €
Déficit antérieur reporté.....	65 711,15 €
Déficit de clôture.....	- 35 614,55 €

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2013 du budget principal tel que présenté,

Et affecte les résultats au budget primitif 2014 comme suit :

- 35 614,55 € à la section d'investissement en recettes au compte 1068
- 11 993,31 € à la section d'investissement en dépenses – article 001
- 443 543,25 € à la section de fonctionnement en recettes - article 002

Budget M49 Service des Eaux

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice.....	24 579,64 €
Recettes de l'exercice.....	30 571,28 €
Excédent antérieur reporté.....	0,00 €
Virement à la section d'investissement au D001	5 991,64 €
Excédent de clôture.....	0.00 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice.....	42 187,27 €
RAR en dépenses.....	2 736,56 €
Recettes de l'exercice.....	123 854,62€
RAR en recettes.....	19 379,00 €
Excédent antérieur reporté.....	- 133 930,64 €
Déficit de clôture.....	- 35 620,85 €

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2013 du budget eau et assainissement M49 tel que présenté,

Et affecte les résultats au budget primitif 2014 comme suit :

- 52 263,29 € à la section d'investissement en dépenses - article 001
- 5 991,64 € à la section d'investissement en recettes au compte 1068

Budget du CCAS

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice.....	2 144,58 €
Recettes de l'exercice.....	40,00 €
Excédent antérieur reporté.....	1 836,59 €
Déficit de clôture.....	- 267,99 €

Section d'investissement :

NEANT

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2013 du budget du CCAS tel que présenté,

Et affecte le résultat au budget primitif 2014 comme suit :

- 267,99 € à la section de fonctionnement en dépenses – article 002

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1 (C. Brunoud)

4. Approbation des comptes de gestion 2013 dressés par Madame la Trésorière –

Le Conseil municipal réuni,

Après s'être fait présenter les comptes de gestion de la commune pour l'exercice 2013 :

- Budget principal M14
- Budget M49, eau et assainissement
- Budget du CCAS

dressés par Mme la Trésorière de Mens

Après avoir comparé les écritures avec les comptes administratifs M14, M49 et CCAS, Approuve les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013 par Mme la Trésorière de Mens.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5. Approbation du zonage d'assainissement et son rattachement au POS -

Monsieur le Maire rappelle que pour des raisons de cohérence technique, d'économie d'échelle, la commune a confié au SIGREDA la maîtrise d'ouvrage de la mise en enquête publique de son zonage d'assainissement par délibération du 24 mai 2013.

Par délibération du SIGREDA du 26 juin 2013, et du 4 octobre 2013 de la commune, le projet de zonage de l'assainissement a été préalablement approuvé et mis pour le compte de la commune à enquête publique. Celle-ci a eu lieu du 5 novembre au 5 décembre 2013.

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la réalisation de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement des eaux usées du 7 novembre au 9 décembre 2013 simultanément sur les communes de Saint Paul les Monestier, Saint Martin de Clelles et Saint Sébastien.
- Prend acte du rapport du commissaire enquêteur et des remarques qui y sont portées.
- Approuve les plans de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales tels qu'ils sont annexés au dossier.
- Informe que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant un an à compter de la clôture de l'enquête,
- Donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.
- Informe que le présent zonage d'assainissement sera annexé au POS.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance commencée à 19h00 est levée à 21h30

Dernier conseil avec l'équipe municipale en place avant les élections